



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

16/08/2019



La Ministre

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-19-014045

Paris, le

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier en date du 14 mars 2019, vous m'avez transmis pour observations le rapport de la visite menée du 7 au 16 mars 2018 au sein du Centre hospitalier des Pyrénées situé à Pau (Pyrénées-Atlantiques).

Votre rapport souligne la qualité de la prise en charge globale des patients mais aussi la bonne tenue du registre d'isolement et de contention. Toutefois vous relevez que certaines analyses des pratiques d'isolement et d'emploi de la contention n'ont pas été suffisamment investies.

Je vous informe que le Centre hospitalier des Pyrénées a engagé en 2019 une évaluation des pratiques professionnelles de contention dans les pôles 1, 2 et 3. De plus, l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a diligenté, dans le cadre de son programme régional d'inspection-contrôle-évaluation, une inspection au sein des unités de géro-psycho-geriatrie Les Montbrétias et Les Oliviers en mars 2019 dont le rapport est en cours de finalisation. L'inspection a permis de réitérer l'exigence d'analyse des pratiques professionnelles, notamment dans le domaine des contentions. Le suivi des observations formulées fera l'objet d'une vigilance particulière de l'ARS sur ce point.

Vous appelez mon attention sur la gestion des biens des patients suite à l'instruction du 7 février 2014 relative à la gestion par les comptables publics des fonds et dépôts des personnes. Concernant les activités thérapeutiques dont le produit est commercialisé, l'établissement met en place actuellement la généralisation du versement de pécules à l'ensemble des participants aux ateliers (déjà en place pour 5 des 7 ateliers).

De manière plus globale, le Centre hospitalier des Pyrénées a porté à ma connaissance un certain nombre de mesures d'ores et déjà mises en œuvre à la suite de vos recommandations.

S'agissant du budget 2018, j'ai souhaité en fin d'année faire bénéficier les établissements de santé autorisés en psychiatrie de crédits nouveaux. A ce titre, l'établissement a obtenu une revalorisation de sa dotation annuelle de financement.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

Par ailleurs, le Centre hospitalier des Pyrénées s'est engagé, dans le cadre d'un appel à candidatures de l'ARS Nouvelle-Aquitaine initié en 2018, dans la structuration d'un réseau territorialisé de soins et de services de proximité de réhabilitation psychosociale en faveur du rétablissement des personnes en situation de handicap psychique. Il exerce dans ce cadre, le rôle de centre de proximité et bénéficie à ce titre de crédits pérennes dédiés au financement d'un poste de neuropsychologue.

Enfin, concernant les relations avec les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les maisons d'accueil spécialisées (MAS), la dynamique partenariale déjà initiée va être poursuivie et renforcée à la faveur de la mise en œuvre du projet territorial de santé mentale en cours de formalisation dans le département des Pyrénées-Atlantiques, afin de répondre à l'enjeu de fluidification des parcours et des prises en charge.

Les services de l'ARS Nouvelle-Aquitaine assurent le suivi étroit du plan d'actions finalisé par l'établissement dans le cadre d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prises en charge.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

